



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

JEUDI 09 MARS 2023 – 09H30
SAINT CHRISTOPHE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 11 ROUTE DE MARANS

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner Monsieur Philippe NEAU pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 09 février 2023

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 09 février 2023.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

FINANCES LOCALES, BUDGET

3. Examen et vote du compte de gestion 2022

VOTE le compte de gestion 2022, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

4. Approbation et vote du compte administratif 2022

APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 ;

ARRETE ainsi les comptes et les résultats

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

5. Affectation des résultats 2022

AFFECTE les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent	97 340.05
Affectation complémentaire en réserve (1068)	28 992.01
Résultat reporté en fonctionnement (002)	68 348.04
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	13 992.01

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

6. Vote du budget primitif 2023

ADOpte le Budget Primitif 2023 dont les montants s'équilibrent en recettes et dépenses, tant en section de fonctionnement que d'investissement, conformément aux tableaux ci-avant ;

NOTE la précision sur le financement des missions facultatives :

- 70% du coût de l'opération demandé au démarrage de la mission

- 30% restants de l'opération seront ajustés au réel et demandés à la fin de la mission (année n ou année n+1).

ADOpte le montant des contributions obligatoires ;

PREND ACTE du montant prévisionnel des compétences facultatives et leurs modalités de financement.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

7. M57 : Fongibilité des crédits en Fonctionnement et en Investissement

AUTORISE Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

8. Contrat Territorial Aunis Océan – signature

DONNE un avis favorable sur le Contrat Territorial Aunis Océan ;

VALIDE le programme d'actions prévisionnel porté par le SYRIMA ;

AUTORISE à signer le contrat et le mettre en œuvre.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

9. Convention de gestion opérationnelle des niveaux d'eau sur le bassin du Curé

DONNE un avis favorable sur le projet de convention de gestion opérationnelle du Curé, partie marais, sous réserve de délibération favorable des autres signataires,

APPROUVE les termes de la convention relative à cet objet ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00

DELIBERATION RELEVANT DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA CDC AUNIS ATLANTIQUE

10. Convention de prestation de service pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FREDON Charente-Maritime – année 2023

Les délégués de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention ;

DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2023 jusqu'à un montant maximal de 30 000.00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 04, contre : 00, abstention : 00

DELIBERATION RELEVANT DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA CDC AUNIS SUD

11. Convention de prestation de service pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FREDON Charente-Maritime – année 2023

Les délégués de la Communauté de Communes Aunis Sud,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention ;

DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2023 jusqu'à un montant maximal de 30 000.00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 05, contre : 00, abstention : 00

DELIBERATION RELEVANT DES COMPETENCES FACULTATIVES DE LA CDA LA ROCHELLE

12. Convention de prestation de service pour la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles avec la FREDON Charente-Maritime – année 2023

Les délégués de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

PRENNENT ACTE de la répartition du coût estimatif de la convention ;

DONNENT délégation à Madame la Présidente pour signer la convention de prestation de service pour l'année 2023 jusqu'à un montant maximal de 30 000.00 € ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 03, contre : 00, abstention : 00

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

13. Compte-rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation du Comité Syndical

Vote : pour : 12, contre : 00, abstention : 00